



Personne-ressource : Paige Ward
Directrice, Politiques et affaires réglementaires
Téléphone : 416 943-5838
Courriel : pward@mfda.ca

BULLETIN N° 0439 – P
Le 28 juin 2010

Bulletin de l'ACFM

Politique

Aux fins de distribution aux personnes intéressées de votre société

Nouvelle Règle 2.4.4 (Honoraires ou frais d'opération) proposée et modifications proposées à la Règle 5.1 (Registres obligatoires) de l'ACFM

Le 25 juin 2010, la British Columbia Securities Commission (la « BCSC ») a sollicité des commentaires publics au sujet de la nouvelle Règle 2.4.4 (Honoraires ou frais d'opération) et des modifications proposées à la Règle 5.1 (Registres obligatoires) de l'ACFM.

Les modifications proposées visent à aider les investisseurs à prendre des décisions au sujet des opérations effectuées dans leur compte en obligeant les membres à les informer des honoraires et des frais d'opération avant d'accepter leur ordre. Des modifications corrélatives aux obligations actuelles de tenue de registres ont également été proposées et visent à s'assurer que les membres conservent une preuve attestant que le client a été informé de ces honoraires et frais.

Les commentaires doivent être formulés par écrit. Une copie de la lettre de commentaires doit être envoyée d'ici le **23 septembre 2010** (soit dans les 90 jours suivant la publication des modifications proposées par la BCSC) à l'attention du secrétaire général, Association canadienne des courtiers de fonds mutuels, 121 King St. West, bureau 1000, Toronto (Ontario) M5H 3T9 et une autre copie, à l'attention de Julianna Paik, Senior Legal Counsel, British Columbia Securities Commission, 701 West Georgia Street, P.O. Box 10142, Pacific Centre, Vancouver (Colombie-Britannique) V7Y 1L2.

Les personnes qui soumettent des lettres de commentaires doivent savoir qu'une copie de leur lettre sera rendue publique et affichée sur le site Web de l'ACFM à www.mfda.ca.

Pour consulter les modifications proposées, allez à l'adresse :
http://www.mfda.ca/regulation/propAmend/Prop2-4-4_5-1.pdf

Les modifications proposées peuvent également être consultées sur le site Web de la BCSC à :
<http://www.bsc.bc.ca/sros.asp?id=10268>.

DM 217443